

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 8 mars 2017.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 8 mars 2017 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. André Fournier (représentant Causapscal)
M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
M. Yves Labonté (représentant Sayabec)

Personnes-ressources présentes :
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
Mme Nathalie Lévesque, directrice, service de génie municipal
M. Christian Gendron, Mallette inc.
M. Serge Malenfant, directeur, service de foresterie
M. Guillaume Viel, directeur, service du développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2017-041 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 8 mars 2017

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2017-042 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2017

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 février 2017
 - 3.2. Séance d'ajournement du 22 février 2017
4. Période de question de l'assistance
5. Vérification pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016
 - 5.1. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour les TNO
 - 5.2. Présentation des résultats financiers préliminaires de la MRC
6. Communication du service de foresterie
 - 6.1. Application et partage des redevances municipales sur TPI à partir de 2017
 - 6.2. Adoption du rapport annuel 2015-2016 amendé du PADF
7. Communication du service de développement
 - 7.1. Structure de gouvernance en développement - Modifications
 - 7.2. Comité de développement de La Matapédia et comités d'investissement - Nomination des représentants de la MRC
 - 7.3. Modifications au fonctionnement et à la composition du comité consultatif en culture et patrimoine
 - 7.4. Révision MADA et PFM – Protocole d'aide financière - Suivi
 - 7.5. Innov & Export PME
8. Parc éolien Vent du Kempt – TPI
 - 8.1. Acte de servitude pour le réseau collecteur souterrain
 - 8.2. Convention de modification des baux (5 éoliennes)
9. Communication du service de génie

- 9.1. Appel d'offres pour services professionnels - Laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux - Travaux municipaux 2017
10. Greffe et communications
 - 10.1. Politique de gestion documentaire – Adoption
11. Règlement No 2017-01 modifiant le règlement N° 2016-19 vs taxe pour le déneigement du chemin Casault (TNO) – Avis de motion
12. Service de travail de rue
 - 12.1. Addenda au protocole d'entente - 2017-2018 dans la MRC de La Matapédia
 - 12.2. Programme soutien aux municipalités – Prévention de la criminalité – Dépôt d'un projet
13. Projet de centre administratif - Suivi
14. Loi sur les élections et référendums dans les municipalités – Dépôt du rapport du trésorier 2016
15. Nomination des membres du Comité administratif
16. Correspondance
17. Période de questions de l'assistance
18. Autres sujets :
 - 18.1. Prochaines rencontres – Rencontre de travail (22 mars 2017 à 19h30) et séance ordinaire (12 avril 2017 à 19h30)
 - 18.2. Forum sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia
19. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 8 février 2017

Résolution CM 2017-043 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017.

Adoptée.

3.2 Séance d'ajournement du 22 février 2017

Résolution CM 2017-044 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 février 2017

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 février 2017.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

5.1 Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour les TNO

Monsieur Christian Gendron, comptable agréé chez Mallette inc., dépose et présente au conseil de la MRC un sommaire des états financiers et rapport du vérificateur pour les TNO au 31 décembre 2016.

5.2 Présentation des résultats financiers préliminaires de la MRC

Monsieur Christian Gendron, comptable agréé chez Mallette inc., dépose et présente au conseil de la MRC les résultats financiers non-consolidés de la MRC au 31 décembre 2016.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

6.1 Application et partage des redevances municipales sur TPI à partir de 2017

Résolution CM 2017-045 concernant le mode de partage des redevances municipales sur TPI à partir de 2017

Considérant la demande déposée par les représentants de la municipalité de Sainte-Ilrène de revoir le mode de répartition des redevances municipales;

Considérant que suite à la rencontre tenue le 1^{er} mars dernier, les municipalités sont majoritairement favorables à une nouvelle méthode de partage des redevances municipales à partir de 2017;

En conséquence, sur une proposition de M. David Alhot, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que le conseil de la MRC autorise à partir de la saison 2017 les modalités suivantes :

1. Le maintien de l'application des redevances municipales versées par les exécutants des travaux selon les mêmes taux que les années précédentes : Résineux : 2,00\$/m³s et autres essences : 0,90\$/m³s;
2. Que toutes les redevances municipales soient versées par les exécutants des travaux directement à la MRC;
3. Que la MRC verse par la suite toutes les redevances municipales perçues aux municipalités selon les ratios suivants :
 - dédier directement 20% des redevances municipales générées par les bois récoltés dans une municipalité à cette municipalité;
 - partager le 80% des redevances municipales résiduelles au prorata de la valeur foncière uniformisée des TPI dans chacune des municipalités par rapport à la valeur totale uniformisée de tous les TPI.

Adoptée.

6.2 Adoption du rapport annuel 2015-2016 amendé du PADF

Résolution CM 2017-046 concernant l'adoption du rapport annuel 2015-2016 amendé du PADF

- Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- Considérant que le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;
- Considérant que le dépôt du rapport annuel 2015-2016 amendé est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2015-2016.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est unanimement résolu :

1. d'adopter le rapport annuel 2015-2016 amendé et de recommander à chaque MRC de l'adopter dans les plus brefs délais respectant ainsi le cadre de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;
2. de désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs à cette demande.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

7.1 Structure de gouvernance en développement – Modifications

Résolution CM 2017-047 concernant des modifications à la structure de gouvernance en développement

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'approuver les modifications à la structure de gouvernance en développement proposée pour le développement économique ainsi que le développement local et territorial pour la MRC de La Matapédia, soit :
 - intégration des membres du comité de liaison au comité de développement de La Matapédia. Abolition du comité de liaison. Les directeurs des organisations locales agissent dorénavant à titre de personnes ressources (observateurs) au sein du comité de développement;
 - le soutien technique est intégré au comité de développement;
 - préfet de la MRC de La Matapédia d'office sur le comité de développement, mais également sur les deux comités d'investissement;
 - le représentant « Membre du comité administratif de la MRC » devient « Membre du conseil de la MRC »;
 - le représentant « Gens d'affaires » devient « Secteur industriel »;
 - le représentant « Secteur emploi » devient « Secteur commercial »;
 - le représentant « Secteur jeune » devient « Coopté – secteur jeune »;
 - l'élu qui siège sur le comité d'investissement – développement local et territorial doit être issu du comité de développement (poste 2 ou 3);
 - sur le comité d'investissement – développement économique, un siège est réservé à un représentant des fonds locaux de solidarité FTQ;
 - ajout de postes d'observateurs sur le comité d'investissement – développement économique, soient un représentant du MESI (dossiers FLI) ainsi qu'un représentant de la Ville d'Amqui et un représentant de Desjardins (dossiers FLS, puisqu'ils sont partenaires financiers du fonds);
 - clarification que les autres membres des comités doivent être issus du comité de développement;
2. d'accepter les libellés décrivant qui sont les personnes pouvant être des représentants de chaque secteur d'activité;
3. de confirmer que les représentants sont nommés pour une période de deux (2) ans et que leur mandat se termine une année paire si le numéro du siège est pair et vice-versa.

Adoptée.

7.2 Comité de développement de La Matapédia et comité d'investissement - Nomination des représentants de la MRC

Résolution CM 2017-048 concernant la nomination des représentants de la MRC sur le comité de développement de La Matapédia et du comité d'investissement

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. de nommer Mme Danielle Marcoux pour siéger à titre de représentant « Membre du conseil de la MRC #1 » sur le comité de développement de La Matapédia;
2. de nommer M. Alain Gauthier pour siéger à titre de représentant « Membre du conseil de la MRC #2 » sur le comité de développement de La Matapédia;
3. de nommer Mme Danielle Marcoux pour siéger à titre de membre votant sur le comité d'investissement – développement local et territorial issu des représentants « Membre du conseil de la MRC » #1 ou #2.

Adoptée.

7.3 Modifications au fonctionnement et à la composition du comité consultatif en culture et patrimoine

Avis de motion CM 2017-049 concernant le règlement no 2017-02 abrogeant le règlement 07-2008 constituant le comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC de La Matapédia

Avis de motion est donné par M. Jacques Pelletier, voulant qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement no 2017-02 abrogeant le règlement 07-2008 constituant le comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC de La Matapédia. Les règles de fonctionnement et la nomination des membres du comité se feront par résolution.

On ajournera sur ce point le 22 mars prochain.

Résolution CM 2017-050 concernant une nomination sur le comité consultatif en culture et patrimoine

Considérant que Mme Carole Bernier, directrice de Faucus inc./Site patrimonial de pêche Matamajaw, souhaite quitter le siège « muséologie »;

Considérant que M. Bruno Verreault, chargé de projet chez Faucus inc./Site patrimonial de pêche Matamajaw est intéressé à intégrer le comité au siège « muséologie » jusqu'au prochain renouvellement de mandat pour ce siège.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'autoriser la nomination de M. Bruno Verreault au siège « muséologie » jusqu'au renouvellement du mandat prévu en 2018.

Adoptée.

7.4 Révision MADA et PFM – Protocole d'aide financière – Suivi

Monsieur Guillaume Viel, directeur du service de développement, informe le conseil de la MRC que la demande de la MRC pour la révision MADA-PFM a été refusée auprès du ministère. Cette demande n'est pas considérée comme une priorité pour le ministère considérant la récente mise à jour de la démarche. Des scénarios seront proposés au conseil de la MRC de réaliser uniquement la démarche MADA pour au moins que les municipalités déposent leur projet PIQM en lien avec le MADA. Les huit conseils concernés auront à se prononcer sur le scénario proposé pour réaliser la démarche MADA.

7.5 Innov & Export PME

Résolution CM 2017-051 concernant la reconnaissance de Innov & Export PME à titre d'organisme régional à vocation économique pour supporter et accompagner les PME du Bas-Saint-Laurent

Considérant que Innov & Export PME est en activité depuis 1997 et que sa mission est de favoriser l'essor économique du Bas-St-Laurent en proposant aux entreprises et organisations de la région différents services d'accompagnement en innovation et productivité, en exportation, en transport et logistique, ainsi qu'en commercialisation et marketing;

Considérant que Innov & Export PME a démontré que son rôle et ses interventions contribuent largement au dynamisme économique de la région du Bas-St-Laurent et joue un rôle incontournable pour la compétitivité des PME sur la scène régionale, provinciale et au-delà des frontières canadiennes;

Considérant que Innov & Export PME joue un rôle de premier plan en matière de culture innovante, de productivité, de structuration commerciale et de débouchés à l'exportation;

Considérant que Innov & Export PME regroupe des compétences techniques pointues en matière de développement de projets techniques répondant à la réalité des PME et qu'elle propose un lien de proximité pour toutes les PME qui ont besoin de compétences précises sans avoir les moyens de pouvoir payer un service professionnel qui leur est indispensable;

Considérant que Innov & Export PME contribue à l'amélioration des pratiques d'affaires et du maintien des emplois en région éloignée;

- Considérant que Innov & Export PME est partenaire régional en innovation de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ-RCTI);
- Considérant que Innov & Export PME est une organisation régionale pour la promotion de l'exportation (ORPEX) reconnue par Développement économique Canada (DEC) et le Ministère de l'économie, de l'innovation, et des exportations (MESI) pour le territoire du Bas-St-Laurent;
- Considérant que la Conférence régionale des élus supportait Innov & Export PME dans les activités liées au mandat innovation et productivité;
- Considérant que le conseil d'administration de Innov & Export PME est composé de gens d'affaires de l'ensemble du territoire et son équipe est localisée dans deux localités du territoire, soit Rimouski et Rivière-du-loup;
- Considérant que Innov & Export PME a agrandi son équipe en 2014 afin d'obtenir une excellente représentativité sur le territoire du Bas-St-Laurent et souhaite poursuivre son développement par l'ouverture de deux nouveaux postes à temps plein (un ingénieur et une conseillère à l'exportation) afin de répondre à la demande croissante de la région et limiter le refus ou report des dossiers comme c'est le cas actuellement.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que la MRC de La Matapédia reconnaisse Innov & Export PME à titre d'organisme régional à vocation économique pour supporter et accompagner les PME du Bas-St-Laurent dans les créneaux d'expertises qu'il dessert.

Adoptée.

8. PARC ÉOLIEN VENT-DU-KEMPT – TPI

8.1 Acte de servitude pour le réseau collecteur souterrain

Résolution CM 2017-052 concernant un acte de servitude pour le réseau collecteur sur les TPI - Parc éolien Vents-du-Kempt

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. d'approuver l'acte de servitude à intervenir entre Commandité Énergie Éolienne Vents-du-Kempt Inc. et la MRC de La Matapédia pour le réseau collecteur du parc éolien les Vents-du-Kempt installé sur les lots 5 692 981, 5 692 983, 5 692 985 et 5 692 989, cadastre du Québec, sur les terres publiques intramunicipales.
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire trésorier à signer l'acte de servitude.

Adoptée.

8.2 Convention de modification des baux (5 éoliennes)

Résolution CM 2017-053 concernant une convention de modification des baux - TPI Parc éolien Vents-du-Kempt

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. d'approuver la convention de modification des baux à intervenir entre Commandité Énergie Éolienne Vents du Kempt Inc. et la MRC de La Matapédia pour les éoliennes (5) du parc éolien les Vents du Kempt installées sur les lots 5 692 982, 5 692 984, 5 692 986, 5 692 987 et 5 692 988, cadastre du Québec, sur les terres publiques intramunicipales;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire trésorier à signer ladite convention.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE

9.1 Appel d'offres pour services professionnels - Laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux - Travaux municipaux 2017

Résolution CM 2017-054 concernant un mandat d'appel d'offres de services professionnels pour le contrôle des sols et matériaux pour les travaux de voirie 2017

- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer le contrôle des sols et des matériaux pour des projets de voirie et de pose de conduites;
- Considérant que nous évaluons avoir recours à 1 ou 2 technicien(s) à temps plein pour effectuer le suivi des travaux sous la responsabilité du service de génie municipal cet été;
- Considérant que les honoraires de laboratoire seront refacturés aux municipalités en fonction des heures réellement effectuées (les frais de déplacement en sus).

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M Jean-Paul Bélanger, il est résolu de mandater le service du génie municipal afin qu'il prépare un devis de services professionnels pour les services d'un laboratoire de sol, de contrôle des matériaux et de surveillance de chantier pour les projets de l'été 2017.

Adoptée.

10. GREFFE ET COMMUNICATIONS - POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE – ADOPTION

Résolution CM 2017-055 concernant l'adoption de la politique de gestion documentaire de la MRC de La Matapédia

Considérant les obligations légales de la MRC de La Matapédia relatives à la gestion documentaire et édictées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ, chapitre A-2.1), la *Loi sur les archives* (LRQ, chapitre A-21.1), la *Loi sur la preuve photographique des documents* (Sr, 1977, chapitre P-22) et la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*;

Considérant qu'un projet de politique de gestion documentaire a été déposé au conseil de la MRC de La Matapédia à sa séance ordinaire du 8 février 2017;

Considérant que l'objet premier de ladite politique est de fournir aux différents intervenants de la MRC les moyens de planifier et de contrôler la création, l'utilisation, la conservation et la disposition finale de leurs documents.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte la politique de gestion documentaire telle que déposée.

Adoptée.

11. RÈGLEMENT NO 2017-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-19 VS TAXE POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN CASALT (TNO) – AVIS DE MOTION

Avis de motion CM 2017-056 concernant le règlement no 2017-01 modifiant le règlement no 2016-19 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2017 - Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont à l'effet qu'à une prochaine séance, le règlement no 2017-01 modifiant le règlement no 2016-19 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2017, sera présenté pour adoption; l'objet du règlement est de modifier l'article 11.2 (deuxième alinéa) afin d'ajouter les terrains vacants aux unités du Domaine Casault assujetties à la taxe spéciale pour le déneigement du Chemin Casault.

12. SERVICE DE TRAVAIL DE RUE

12.1. Addenda au protocole d'entente - 2017-2018 dans la MRC de La Matapédia

Résolution CM 2017-057 concernant un addenda au protocole d'entente 2017-2018 pour le travail de rue

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'approuver l'addenda au protocole d'entente pour le travail de rue qui prévoit une contribution financière de la MRC de La Matapédia de 43 000 \$ pour l'année 2017-2018;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit addenda.

Adoptée.

12.2. Programme soutien aux municipalités – Prévention de la criminalité – Dépôt d'un projet

Résolution CM 2017-058 concernant le dépôt d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux municipalités – Prévention de la criminalité

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'un projet au programme Soutien aux municipalités en prévention de la criminalité visant la bonification du travail de rue dans la MRC de La Matapédia;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer les documents requis pour la présentation de ce projet.

Adoptée.

13. PROJET DE CENTRE ADMINISTRATIF - SUIVI

La MRC est maintenant propriétaire du terrain, suite à la signature du contrat le 2 mars 2017. La modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Amqui est entrée en vigueur le 24 février 2017. L'appel d'offres pour la construction est en cours depuis le 6 mars (SEAO); l'ouverture des soumissions est prévue le 28 mars 2017. La Chambre de Commerce MRC de La Matapédia a donné son accord de principe à un projet de bail pour un local situé dans le futur centre administratif. La signature du bail est imminente. Le centre administratif est assujéti à la politique d'intégration des arts à l'architecture; une somme de 68 000 \$, plus taxes, admissible à la subvention, a été établie à cette fin. Le comité formé de représentants du ministère de la Culture, de la firme d'architecte et de la MRC s'est réuni pour établir les modalités relatives au respect de cette politique (choix de l'emplacement de l'œuvre d'art, des artistes invités à soumettre des propositions, etc.).

14. LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS – DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, (Chap. XIII), M. Mario Lavoie, secrétaire-trésorier de la MRC de La Matapédia, dépose au conseil son rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Résolution CM 2017-059 concernant la méthode de nomination des membres du comité administratif

Sur une proposition de M. Jean Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu de procéder de la façon suivante pour la composition du prochain comité administratif de la MRC de La Matapédia :

- Préfète
- Préfet-suppléant
- Maire d'Amqui
- Maire de Causapscal
- Mairesse de Sayabec
- Un membre choisi parmi les maires ou mairesse des deux groupes de municipalités suivants (un par groupe pour totaliser 7 membres du CA)

Groupe A :

Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase, Saint-Cléophas, Val- Brillant, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney (7 municipalités)

Groupe B :

Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Lac-au-Saumon, Albertville Sainte-Florence, Sainte-Marguerite-Marie, Saint-Alexandre-des-Lacs (8 municipalités)

Adoptée.

Résolution CM 2017-060 concernant la nomination des membres du comité administratif de la MRC

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées membres du comité administratif de la MRC :

Mme Chantale Lavoie, préfet;
 M. Martin Landry, préfet-suppléant;
 Mme Danielle Marcoux;
 M. Mario Côté;
 M. Gaëtan Ruest;
 M. Jocelyn Jean;
 Mme Marlène Landry.

Adoptée.

16. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie, secrétaire-trésorier, dépose la correspondance au conseil de la MRC. On porte une attention particulière aux suivantes :

- SADC de La Matapédia
- Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

18. **AUTRES SUJETS :**

18.1 **Prochaines rencontres – Rencontre de travail (22 mars 2017 à 19h30) et séance ordinaire (12 avril 2017 à 19h30)**

Les prochaines rencontres du conseil sont les suivantes :

- Rencontre de travail (22 mars 2017 à 19h30)
- Séance ordinaire (12 avril 2017 à 19h30)

18.2 **Forum sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia**

Monsieur Gaëtan Ruest dresse un aperçu de l'événement qui se tiendra le 18 mars prochain. 175 personnes sont inscrites sur un objectif de 200. Des personnes de renom seront présentes à l'événement. Une invitation est adressée aux municipalités.

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution CM 2017-061 concernant la levée de la séance ordinaire du 8 mars 2017

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de lever la séance. Il est 21h25.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint